

RAPPORT N° 02/6-10
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2001

L'exécution du Budget 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part, a fait apparaître :

- un excédent cumulé de 55 875,16 euros (366 517,02 francs),
en Investissement ;
- un excédent cumulé de 382 442,77 euros (2 508 660,19 francs),
en Fonctionnement ;
- soit un excédent global de 438 317,94 euros (2 875 177,21 francs).

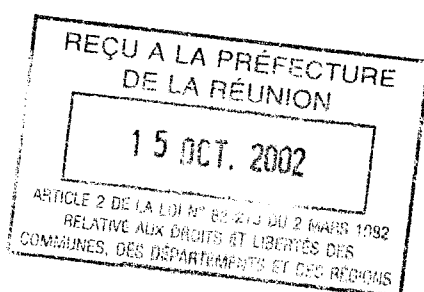
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante -Conseil Municipal- doit se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement (382 442,77 euros).

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement des ses actions, en prévision -notamment des besoins à financer dans le cadre de la démarche de mise aux normes engagée sur les marchés (fixes et forains) de la Commune- ainsi que des travaux et aménagements à venir sur ces sites, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- Financement des mesures d'investissement 200 000,00 euros,
- Report à nouveau 182 442,77 euros,
- 382 442,77 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Développement Economique, Tourisme et Coopération, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions, dont 1 vote par procuration)

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établit à 382 442,77 euros au terme de l'exercice 2001 :

- | | |
|--|-------------------|
| - Financement des mesures d'investissement | 200 000,00 euros, |
| - Report à nouveau | 182 442,77 euros. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

